



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

## TÉLÉCOPIE

<b>Expéditeur : Direction des Sécurités</b>	
N° de téléphone :	(heures ouvrables bureau planification) ou 03 20 30 59 59 (hors heures ouvrables astreinte)
N° de télécopie :	03 20 30 59 97
Date : 07/08/2020	
Rédacteur: Astreinte Sécurité civile	
Nombre de page(s) (1 <sup>ère</sup> page incluse) : 1	

<b>Destinataires :</b> Maires du département, sous-préfectures d'arrondissement, autorités opérationnelles...
--

**Références :** Arrêté Interdépartemental du 05/07/2017 relatif à la procédure d'information et d'alerte du public en cas de pointe de pollution atmosphérique en région Hauts-de-France  
Arrêté interministériel du 07/04/16 modifié relatif au déclenchement des procédures préfectorales en, cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant.

La Direction des Sécurités vous informe :

<b>POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE A L'OZONE (O3)</b>  <b>NIVEAU D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION</b> <b>(Seuil réglementaire fixé à 180 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire)</b>
--

**Dépassement du niveau d'information et de recommandation sur le secteur de:**

- L'ensemble du département  
 Dunkerque

### **CONSIGNES SANITAIRES**

Il est recommandé aux personnes sensibles : enfants, personnes âgées, asthmatiques, souffrant de pathologies cardio-vasculaires et/ou d'insuffisance respiratoire de prendre les précautions suivantes :

1. Éviter les activités physiques intenses et sportives.
2. Ne pas fumer, ni s'exposer à la fumée, ni utiliser de solvants ou de produits irritants afin de ne pas aggraver les effets de cette pollution.
3. Respecter le traitement médical en cours et consulter un médecin en cas de gêne respiratoire.

### **CONSIGNES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS**

L'utilisation des transports en commun et le covoiturage sont à privilégier.

Il est recommandé de diminuer la vitesse de son véhicule de 20 km/h sur les axes routiers et autoroutiers du secteur concerné. Cette mesure devient obligatoire en cas d'arrêté préfectoral.

Les émissions émanant des installations industrielles devront être réduites au strict minimum

### **ÉVOLUTION DE LA SITUATION**

- Demain et les jours suivants, si les conditions météorologiques actuelles restent stables, le niveau d'information et de recommandation est maintenu.
- L'évolution des conditions météorologiques entraîne une diminution du taux d'ozone en dessous du seuil d'information et de recommandation. Aussi, le niveau prendra fin dans la soirée.

### **POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS**

- ATMO Hauts-de-France : [www.atmo-hdf.fr](http://www.atmo-hdf.fr)

- Centre anti-poison et de toxicovigilance de Lille au **0800 59 59 59**.